Nations Unies S/2014/528



# Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 21 juillet 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité en date du 29 mai 2014, par laquelle le Conseil a prorogé de six mois le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), du 1er juin au 30 novembre 2014. J'ai pris note de la demande formulée par le Conseil de procéder à un examen approfondi du mandat du BINUGBIS pour veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le Gouvernement et de rendre compte des conclusions de cet examen le 30 octobre 2014 au plus tard.

Je crains cependant que le déploiement d'une mission d'évaluation en Guinée-Bissau d'ici les prochaines semaines pour respecter le délai du 30 octobre 2014 soit prématuré, compte tenu du fait que le nouveau gouvernement aura besoin de temps pour définir, au moyen de consultations inclusives, ses priorités nationales à long terme. Je demanderai donc au Conseil d'envisager d'accorder une prorogation de trois mois pour la présentation de mon rapport, ce qui donnerait au Gouvernement le temps requis pour assumer son nouveau rôle, définir au moyen de la collaboration ses priorités clefs et consulter les représentants de ma mission d'évaluation sur la meilleure façon d'harmoniser le mandat du BINUGBIS avec ses priorités.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

14-58270 (F) 250714 250714




